

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION CERTIFIANTE EN TÉLÉPILOTAGE DE DRONE CIVIL

Période de la formation : du 21 au 26 septembre 2026

Période d'inscription : du 02 août au 20 septembre 2026

Lieu : Académie de Police, Pabré

I. Contexte et justification

L'utilisation des drones civils connaît une croissance remarquable au Burkina Faso et dans le monde. Ces aéronefs télépilotes sont aujourd'hui employés dans plusieurs secteurs stratégiques tels que la sécurité, la surveillance, la cartographie, l'agriculture de précision, la protection civile, la gestion des catastrophes, les médias, les infrastructures, les mines et l'environnement. Leur développement rapide s'accompagne toutefois de défis majeurs liés à la sécurité des opérations aériennes, à la protection de la vie privée, à la sûreté nationale ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur.

Au Burkina Faso, l'exploitation des drones est encadrée par des textes réglementaires dont l'application relève notamment de **l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)**, autorité compétente en matière de délivrance des licences de télépilotes et de contrôle des activités aéronautiques civiles. L'exercice professionnel du télépilotage exige désormais des compétences techniques solides ainsi qu'une parfaite maîtrise du cadre juridique régissant l'utilisation des drones.

Face à cette évolution, les administrations publiques, les forces de défense et de sécurité, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les ONG ainsi que les particuliers manifestent un besoin croissant de personnels qualifiés capables d'utiliser les drones de manière efficace, professionnelle et conforme à la réglementation.

C'est dans cette dynamique que **l'Académie de Police**, en collaboration avec la **Direction Générale des Transmissions et de l'Informatique (DGTI)** du **Ministère de la Sécurité**, organise une session de **formation certifiante en télépilotage de drone civil**.

Cette formation vise à préparer les participants aussi bien sur les aspects réglementaires que techniques afin qu'ils puissent exercer les activités de télépilotage en toute sécurité et se présenter dans les meilleures conditions à **l'examen de certification organisé par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)** en vue de l'obtention de la licence officielle de télépilote. Cette licence constitue une référence reconnue dans l'espace aérien de plusieurs États d'Afrique de l'Ouest.

La formation reposera sur une pédagogie fortement orientée vers la pratique grâce à des exercices sur simulateurs professionnels et des vols réels sur terrain sécurisé.

II. Objectif global

Former des télépilotes de drones civils compétents, capables de conduire des opérations aériennes en conformité avec la réglementation nationale et les normes internationales, tout en les préparant efficacement à l'examen de certification de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

III. Objectifs spécifiques

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- maîtriser les dispositions réglementaires encadrant l'utilisation des drones civils au Burkina Faso ;
- comprendre les principes fondamentaux de l'aéronautique appliqués aux aéronefs télépilotes ;
- connaître les responsabilités civiles, administratives et pénales du télépilote ;
- préparer efficacement une mission de vol conformément aux exigences réglementaires ;
- maîtriser les techniques de télépilotage manuel et assisté ;
- utiliser efficacement les simulateurs professionnels de pilotage ;
- réaliser des missions de vol en conditions réelles dans le respect des procédures de sécurité ;
- gérer les situations d'urgence et les incidents de vol ;
- préparer l'examen théorique et pratique de l'ANAC en vue de l'obtention de la licence de télépilote.

IV. Méthodologie

La formation adoptera une approche pédagogique fondée sur l'alternance entre les enseignements théoriques et les exercices pratiques.

Les modules théoriques permettront aux participants d'acquérir les connaissances indispensables sur :

- la réglementation nationale applicable aux drones civils ;
- les principes de l'aéronautique ;
- la météorologie aéronautique ;
- la navigation aérienne ;

- les facteurs humains ;
- la sécurité des opérations.

Une place importante sera accordée aux échanges interactifs, aux études de cas et à l'analyse de situations réelles rencontrées lors de missions de télépilotage.

La partie pratique constituera le cœur de la formation. Elle comprendra :

- des séances de simulation sur logiciels professionnels ;
- des exercices de préparation de mission ;
- des vols en environnement contrôlé ;
- des vols en conditions réelles ;
- des exercices de gestion des situations d'urgence ;
- des évaluations progressives des compétences.

Les stagiaires évolueront progressivement des exercices simples vers des scénarios opérationnels plus complexes sous la supervision d'instructeurs qualifiés.

V. Résultats attendus

À l'issue de la formation :

- les participants maîtrisent le cadre juridique applicable aux drones civils au Burkina Faso ;
- les participants connaissent les règles de sécurité aérienne relatives aux opérations de télépilotage ;
- les participants sont capables de préparer une mission de vol conformément à la réglementation ;
- les participants maîtrisent les techniques de télépilotage sur simulateur et en conditions réelles ;
- les participants sont capables d'identifier et de gérer les risques liés aux opérations aériennes ;
- les participants disposent des connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen de certification de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- les participants reçoivent un certificat de formation délivré par l'Académie de Police et la Direction Générale des Transmissions et de l'Informatique.

VI. Date et lieu de la formation

La formation se déroulera **du 21 au 26 septembre 2026** à l'**Académie de Police de Pabré**.

Les cours auront lieu chaque jour de **08 h 00 à 17 h 00**.

La formation comprend :

- des cours théoriques ;
- des travaux dirigés ;
- des séances sur simulateurs de vol ;
- des exercices pratiques sur terrain réel ;
- une évaluation théorique ;
- une évaluation pratique.

L'obtention du certificat de formation est subordonnée à la réussite des évaluations finales.

VII. Personnes cibles

Cette formation est destinée notamment :

- aux agents des Forces de Défense et de Sécurité ;
- aux personnels des administrations publiques ;
- aux collectivités territoriales ;
- aux entreprises privées utilisant des drones ;
- aux professionnels de la cartographie, de la topographie et du génie civil ;
- aux journalistes et professionnels des médias ;
- aux acteurs des ONG et organismes humanitaires ;
- aux étudiants et jeunes diplômés souhaitant exercer dans le domaine des drones ;
- à toute personne désirant devenir télépilote professionnel de drone civil.

VIII. Conditions de participation

Peut prendre part à cette formation toute personne des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- être âgée d'au moins 18 ans ;
- savoir lire et écrire le français ;
- être apte physiquement à pratiquer les activités de télépilotage ;
- être entièrement disponible pendant toute la durée de la formation ;
- disposer d'une pièce d'identité valide.

La maîtrise de l'outil informatique constitue un atout.

IX. Composition et dépôt des dossiers

Le dossier de candidature comprend :

- une demande adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Académie de Police ;

- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité ;
- un curriculum vitae synthétique de deux pages maximum ;
- une lettre de motivation.

Les dossiers seront reçus **du 02 août au 20 septembre 2026** uniquement par voie électronique à l'adresse : **dirpc.academie@gmail.com**

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

X. Contenu de la formation

La formation couvrira notamment les modules suivants :

- Introduction aux drones civils ;
- Cadre juridique et réglementaire des drones au Burkina Faso ;
- Réglementation aérienne et espace aérien ;
- Principes fondamentaux de l'aéronautique ;
- Facteurs humains et sécurité aérienne ;
- Météorologie appliquée au télépilotage ;
- Préparation d'une mission de vol ;
- Navigation aérienne et planification des vols ;
- Gestion des risques et procédures d'urgence ;
- Maintenance préventive des drones ;
- Utilisation des logiciels de planification de mission ;
- Simulations de vol ;
- Télépilotage en conditions réelles ;
- Évaluation théorique ;
- Évaluation pratique.

XI. Débouchés professionnels

Les compétences acquises permettront notamment d'exercer comme :

- télépilote professionnel de drone civil ;
- opérateur drone dans les administrations publiques ;
- télépilote pour les sociétés minières ;
- télépilote pour les entreprises de sécurité privée ;
- opérateur drone pour les médias et la production audiovisuelle ;
- opérateur drone en agriculture de précision ;
- opérateur drone pour les ONG et les organisations humanitaires ;
- prestataire indépendant en services de drones.

La formation constitue également une préparation à l'obtention de la **licence officielle de télépilote délivrée par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)**, reconnue dans

plusieurs États de l'espace ouest-africain conformément aux réglementations aéronautiques applicables.

XII. Équipe pédagogique

La formation sera assurée par une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'instructeurs certifiés en télépilotage de drones ;
- d'experts de la **Direction Générale des Transmissions et de l'Informatique (DGTI)** du Ministère de la Sécurité ;
- de spécialistes de la réglementation aéronautique ;
- d'experts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), sous réserve de disponibilité ;
- de professionnels expérimentés du secteur des drones.

Cette coanimation permettra aux participants de bénéficier d'une formation alliant expertise technique, maîtrise opérationnelle et conformité réglementaire.

NB : La formation sera ouverte à partir de **10 participants** avec un effectif maximal de **25 stagiaires**, afin de garantir un encadrement optimal durant les séances pratiques de télépilotage.

XIII. Budget

La réalisation de cette activité est prise en charge par le budget de l'Académie de Police, exercice 2026, avec l'appui technique de la Direction Générale des Transmissions et de l'Informatique du Ministère de la Sécurité.